# Naissance d'une population européenne

# Migration et nuptialité dans l'Algérie coloniale à la fin du Second Empire

G U Y B R U N E T Université Lyon 2

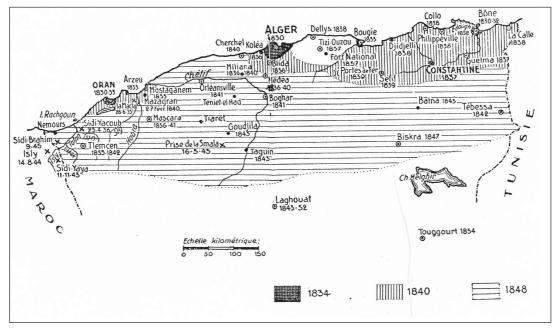
**1. Introduction.** Dès les années qui ont suivi la conquête du territoire algérien, marquée par des combats très violents, les autorités françaises ont envisagé l'installation d'une nouvelle population originaire de la métropole. Pour différentes raisons, cette colonisation s'est parfois faite de manière heurtée. On peut évoquer le faible nombre de colons français attirés par ce territoire lors des décennies suivant la conquête, et l'échec cruel des premières implantations agricoles. En effet, les spécificités du sol, du climat et de l'environnement sanitaire ont eu raison des premières bonnes volontés. On peut évoquer également les divergences de points de vue sur la définition du «bon» colon (Sessions 2010) ou la relégation des opposants politiques après la chute de la Seconde République et le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte en 1852. Arrivés en Algérie sans préparation et contre leur volonté, la plupart d'entre eux sont retournés dès que possible en métropole.

Il n'en demeure pas moins qu'une nouvelle population, issue de migrants originaires d'Europe, s'est développée et a fait souche en terre algérienne. Au côté des colons originaires de France, de nombreux migrants étaient originaires de divers pays européens, notamment d'Espagne, d'Italie et de Malte. Cette population d'origine européenne s'est développée à côté de la population appelée «indigène» par les autorités françaises. La population présente sur le territoire avant la conquête militaire, composée essentiellement d'Arabes, de confession musulmane, comportait également une minorité juive, présente notamment dans les villes. En application du «code de l'indigénat», les musulmans n'étaient pas citoyens mais sujets de l'État français, avec des droits civiques très restreints, et relevaient de la loi coranique traditionnelle. Très peu d'entre eux ont accédé à la nationalité française, et les alliances entre «indigènes» et colons européens ont été très rares. Les Juifs, quant à eux, ont pratiquement tous obtenus la nationalité française en application du décret Crémieux (1870). Cependant, du fait de leur particularisme religieux, les alliances avec les colons européens ont également été rares, du moins dans les premiers temps de la colonie.

Ainsi, les grands traits de l'histoire des populations européennes en Algérie au XIX<sup>e</sup> siècle sont connus, mais les études approfondies font encore défaut<sup>1</sup>. L'objectif de cet article est de comprendre comment est née, sur le territoire algérien, une population d'origine européenne, et en particulier une population urbaine. On s'interrogera notamment sur le comportement matrimonial des migrants. Cela sera étudié à partir des actes de mariage qui, sur le modèle français, ont été enregistrés dans les registres d'état civil. En effet, le territoire algérien était à la fin

du Second Empire divisé en trois départements, ceux d'Alger, d'Oran et de Constantine, exactement sur le modèle des départements français. Cet enregistrement, concernant les «Européens», est de bonne qualité<sup>2</sup>. A partir de ces actes de mariages, nous nous attacherons en particulier à retracer les trajectoires migratoires des individus ainsi que leur comportement face au mariage. Vivant au sein des mêmes villes, Français, Espagnols, Italiens, Maltais, Juifs algériens, ont-ils fusionné rapidement pour former une population homogène, ou des comportements de choix sélectif du conjoint ont-ils abouti à la coexistence de populations différenciées en fonction de l'origine migratoire? Soulignons que la méthode utilisée, micro-analyse quantitative des mariages, est classique, un exemple pouvant être trouvé dans le travail de M. Garden (1998) sur Paris en 1885. Par contre, ce travail est original dans la mesure où il porte sur un territoire et une population qui n'ont pratiquement pas été étudiés par les historiens-démographes. Alors que la démographie historique naissait et s'épanouissait, la population européenne d'Algérie connaissait l'exode suite à de l'accession de l'Algérie à l'indépendance (1962). Depuis lors, les sources étaient d'accès difficile, et l'histoire de la population européenne d'Algérie a surtout été mémorielle, tournée vers un passé idéalisé et une difficile recomposition identitaire sur le territoire métropolitain français (Baussant 2006; Savarese 2006)<sup>3</sup>.

**2.** La naissance d'une population européenne en Algérie. La conquête militaire du territoire algérien, qui était alors sous domination turque, par l'armée française a débuté en 1830. En raison des combats menés par différents groupes «indigènes», il faut près d'une décennie pour contrôler une bande côtière d'Alger à Bône et



Graph. 1. Localisation des principales villes et chronologie de la conquête du territoire algérien

Source: Blet 1946.

autour d'Oran. Ce n'est qu'en 1847 qu'un armistice est signé avec un des principaux chefs de la résistance, l'émir berbère Abd El Kader, et qu'un territoire plus étendu vers le sud, jusqu'aux villes de Biskra et de Laghouat, est considéré comme pacifié (voir carte). C'est en 1848 que sont créés les départements français d'Algérie. D'importantes révoltes indigènes ont encore lieu, notamment en Kabylie, à l'est d'Alger, en 1870-1871. La soumission des territoires situés plus au sud ne se terminera qu'en 1902, avec la reddition de la confédération touarègue.

Ce travail porte sur la population européenne, mais il est sans doute utile de rappeler en quelques lignes les principales évolutions de la population «indigène» au cours de la période étudiée. En dépit des pertes civiles et militaires et du refoulement d'une partie de la population au-delà des frontières, l'effectif des «Indigènes» devait être approximativement de 2,46 millions en 1876, pour une population totale de 2,82 millions. La mortalité mais aussi la natalité de la population «indigène» a été forte au cours du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, et celle-ci a atteint l'effectif de 4 millions d'habitants environ en 1901, pour un total de 4,43 millions. Les «Indigènes» ont ainsi représenté à cette époque près de 90% de la population totale du territoire algérien (Kateb 2001, 120)<sup>4</sup>. Par contre, dans la plupart des villes, les Européens étaient majoritaires sous le Second Empire: ils comptaient ainsi, en 1866, pour environ 80% de la population de la ville d'Alger et 90% de celle de la ville d'Oran. La principale exception est la ville de Constantine dont la population était alors à majorité musulmane (60%).

Dès les années 1830, des colons en provenance d'Europe ont commencé à s'installer en Algérie. A partir des années 1840, le territoire a été suffisamment «pacifié» pour autoriser le développement d'une population issue de l'immigration. Dans les premiers temps, il s'est agi d'une double colonisation: une colonisation militaire avec d'anciens soldats devenus colons, et une colonisation agricole, civile, à l'aide de migrants issus de différents pays européens. Sous l'afflux de migrants en provenance de France, mais aussi d'Italie, d'Espagne et de Malte, la croissance de cette population a été forte (+ 164% de 1846 à 1866), puis avec un doublement tous les vingt ans (1866-1886, 1886-1906).

Il est important de noter que les Européens originaires de pays autres que la France ont été aussi nombreux que les Français dans les premiers temps de la colonisation. Leur baisse proportionnelle ultérieure s'explique pour partie par la naturalisation systématique des «Européens» présents en Algérie à partir de 1865. Le *Sénatus-Consulte* promulgué à cette date prévoit que les migrants originaires d'un pays européen autre que la France pourront demander la citoyenneté après trois ans de présence sur ce territoire. Selon le recensement de 1866, les Français auraient représenté 55,6% de la population «européenne», les Espagnols 26,7%, les Italiens 7,6%, les Maltais 4,9%, les Allemands 2,5% et les ressortissants de diverses nationalités 2,1% (Ricoux 1880, 43).

Une particularité de ce mouvement migratoire de colonisation est qu'il comporta une importante minorité féminine. Les colons européens sont souvent venus en famille. Les hommes sont certes majoritaires dans les premiers temps de la colonie, mais dès 1847 on compte 100 femmes pour 148 hommes, rapport qui va en s'équilibrant par la suite (Yacono 1993, 216).

Tabl. 1. Effectif estimé de la population «européenne» en Algérie dans la seconde moitié du XIXe siècle

Année	Français	Autres Européens	Ensemble	% autres Européens
1846	46.339	49.780	96.119	51,8
1866	122.219	94.871	217.990	43,5
1886	261.266	203.154	464.820	43,7

On dispose d'études relativement nombreuses sur les implantation agricoles, avec notamment la création *ex-nihilo* de centaines de villages construits sur un plan type: mairie, église et école au centre, maisons puis terrains exploités en périphérie. Cependant les premiers temps furent difficiles. Entre 1848 et 1851, le gouvernement français avait décidé de l'implantation d'une quarantaine de centres agricoles, dans lesquels les colons furent hébergés dans des baraquements et durent réaliser à grand peine un défrichement ardu. Sur 20 500 colons ainsi acheminés, la moitié avaient renoncé (Yacono 1993, 118).

Dans les années 1850 a émergé la volonté de regrouper dans un même village des Français d'une même région ou des étrangers d'une même nationalité, car il semblait préférable d'éviter de faire vivre côte à côte des personnes d'origines différentes. Tel village fut peuplé par des Minorquins, tel autre par des Badois et des Prussiens, et tel autre des Alsaciens. Ainsi, la population rurale est restée majoritaire et segmentée en fonction des origines européennes. En 1886, les citadins ne représentent que 20% de la population du département d'Oran, 15% de celle du département d'Alger et 10% de celle du département de Constantine.

Avant 1870, les implantations européennes ont essentiellement été réalisées sur le littoral nord de l'Algérie ou à proximité, avec une pénétration ne dépassant guère quelques dizaines de kilomètres à l'intérieur des terres<sup>5</sup>. Les villes restent modestes. La principale ville, Alger compte environ 30.000 habitants «européens» en 1855, 40.000 en 1866 et 71.000 en 1882. Dans le même temps, la seconde ville, Oran, passe de 17.000 en 1856 à 22.100 en 1866 et 58.500 en 1882. Certaines villes naissent à partir d'un noyau de population très faible. Dans l'est, le modeste bourg de Bône voit sa population européenne passer de 750 habitants en 1833 à 10.000 en 1861, et les activités portuaires et de pêche, mais aussi les cultures maraîchères, y prospèrent avec l'afflux de migrants italiens et maltais (Prochaska 1990).

Ainsi, une nouvelle population européenne a pris naissance dans ce contexte colonial. Population «européenne» et population «indigène» ont vécu de manière pratiquement séparée, cohabitant parfois, dans des quartiers différents, au sein des mêmes villes. Dans les principales villes, les «Européens» sont parfois majoritaires (Alger, Oran ou Bône), tandis que dans d'autres les «Indigènes» dominaient (Blida, Tlemcen, Sétif). Au cours de l'analyse, pour éviter des effectifs parfois faibles, les villes seront parfois regroupées en trois régions, correspondant aux trois départements créés par l'administration française: Oranais à l'ouest (Oran, Tlemcen, Mascara et Mostaganem), Algérois au centre (Alger et ses faubourgs, et Blida), et Constantinois à l'est (Constantine, Bône et Philippeville).

ı	1 1	G I
Villes	Population en 1882	Nombre de mariages européens en 1867
Alger	70.700	388 <sup>*</sup>
Oran	58.500	177
Constantine	38.400	86
Bône	22.000	94
Tlemcen	18.400	35
Philippeville	18.200	81
Mostaganem	12.700	47
Blida	11.000	59
Mascara	15.500**	31
Ensemble		998

Tabl. 2. Principales villes: population en 1882 et nombre de mariages «européens» en 1867

Pour ces neuf villes, qui sont celles qui ont enregistré le plus grand nombre de mariages, ainsi que pour les trois sections périphériques de la ville d'Alger, les actes de mariage de l'année 1867 ont fait l'objet d'un dépouillement systématique, dont est issue une base de données comportant un millier de mariages. Il faut souligner que la population étant pour une bonne partie composée de migrants originaires de différents pays, il était parfois difficile et long de réunir les différentes pièces nécessaires pour organiser le mariage, notamment actes de naissance des époux et consentement des parents souvent restés au pays d'origine et parfois perdus de vue. Il en découlait des délais parfois importants, supérieurs à six mois, entre la demande et l'obtention des pièces administratives. En outre, ces pièces, rédigées en diverses langues, devaient être traduites. On observe également qu'il était fréquent qu'un interprète soit présent lors du mariage pour traduire à certains futurs conjoints la lecture des formules administratives faite par l'officier d'état civil.

**3. Activités professionnelles des époux.** Il faut reconnaître que, en dépit de leur qualité, les actes de mariage ne se prêtent pas à une étude précise des structures socio-professionnelles urbaines. L'indication de la profession et de l'état des hommes est parfois imprécise. En outre, elle renseigne sur leur activité lors du mariage, en général alors qu'ils sont âgés d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années, sans qu'il soit possible de savoir comment leur statut social évoluera ultérieurement, par exemple après le décès de leur père. Quant aux femmes, l'étude de leur activité est impossible, l'expression «sans profession» étant la plus couramment utilisée.

Les professions et états indiqués par les hommes mariés dans les principales villes algériennes reflètent bien une société urbaine complète. Tous les secteurs d'activité et tous les niveaux hiérarchiques sont représentés. Les plus nombreux sont les artisans, ouvriers et commerçants (38%), correspondant à une infinité de métiers. Il faut noter la proportion importante de militaires parmi ces hommes,

<sup>\*</sup> Détail: Alfer Européens (262), Alger Juifs (37), Section de Mustapha (62), section de Bouzareah (18), section de El Biar (9); \*\* Population en 1901.

Tabl. 3. Distribution des hommes selon l'activité déclarée lors de leur mariage

Secteur professionnel, métier	Effectifs
Secteur agricole	68
Artisans, ouvriers, commerçants	382
Journaliers, domestiques	103
Transports, mines et pêche	93
Employés et petits fonctionnaires civils	128
Armée, police	144
Professions qualifiées, fonctionnaires supérieurs	34
Propriétaires, rentiers, inactifs	46
Ensemble	998

signe de la forte présence de l'armée sur ce territoire dont la pacification n'est pas achevée en 1867. Chaque ville est encore protégée par une garnison dont les membres sont très présents dans la vie quotidienne. Contrairement aux autres catégories professionnelles, celle-ci ne comporte que des hommes nés en France. Sans doute pour les militaires les raisons de la présence en Algérie sont-elles spécifiques et différentes de celles des autres hommes.

La catégorie des employés et des petits fonctionnaires, qui regroupe près de 13% de l'ensemble, est également composée essentiellement d'hommes nés en France, et dans une moindre mesure d'hommes nés en Algérie. Les hommes nés en Italie, eux, sont sur-représentés dans le secteur de la pêche, notamment avec des hommes originaires des îles (Elbe, Procida, Ischia, Sardaigne).

Le secteur agricole, encore existant sur les marges urbaines dans des villes dont le développement est récent et parfois encore limité, occupe près de 7% des conjoints. Les Espagnols, presque aussi nombreux que les Français dans ce secteur, y sont sur-représentés. Les hommes nés en Espagne sont également particulièrement nombreux parmi les journaliers (presque un tiers d'entre eux), signe de leur faible niveau de qualification et de rémunération.

Enfin, à l'opposé de l'échelle sociale, les propriétaires, rentiers et inactifs, sont dans leur grande majorité nés en France ou nés en Algérie.

Ces observations s'expliquent pour partie par la manière dont s'est effectué le peuplement du territoire. La colonisation, faiblement contrôlée par les autorités françaises, a amené en Algérie des migrants très hétérogènes par leurs origines sociales. Parmi les Français, tous les niveaux de fortune sont représentés. Les colons français installés sur des parcelles agricoles avec l'aide des autorités devaient posséder une certaine somme d'argent<sup>6</sup>. Dans leur cas, ce n'est donc pas une émigration poussée par la misère. Par contre, la plupart des Espagnols et des Italiens ont été poussés à migrer en raison des conditions économiques et sociales qu'ils connaissaient dans leurs régions d'origine. Tel est le cas pour les Napolitains confrontés au régime des grandes propriétés (*latifundia*) et au surpeuplement relatif. En Algérie, on les retrouve nombreux dans le secteur du bâtiment, celui de la pêche ou l'agriculture, notamment dans le Constantinois<sup>7</sup>. Quant aux Espagnols, même en exer-

çant des activités modestes, journaliers ou ouvriers trouvaient en Algérie des salaires nettement plus élevés que ceux qu'ils pouvaient obtenir dans la province d'Alicante ou aux Baléares.

**4. Origines migratoires des époux.** Dans les actes de mariage, le lieu de naissance des conjoints est indiqué de manière précise. Pour les natifs de France, le nom de la commune et celui du département sont donnés. Pour ceux qui sont natifs d'Espagne ou d'Allemagne, c'est le nom de la commune et de la province qui sont fournis. L'indication est parfois moins précise pour les conjoints nés en Italie, car le nom de la commune n'est pas systématiquement suivi de celui de la province.

Parmi les hommes mariés, ceux qui sont originaires de France sont légèrement majoritaires, 58,2% de l'ensemble. Ils représentent une part plus importante de la population dans l'Oranais et le Constantinois, que dans l'Algérois. Le second groupe est celui formé par les Espagnols (16,3% de l'ensemble), mais on remarque une répartition géographique très déséquilibrée. Alors qu'ils représentent un quart des hommes mariés dans l'Oranais, ils sont rares dans le Constantinois (4,2%). Parmi les immigrés, viennent ensuite les Italiens, avec une répartition inverse de celle des Espagnols: nombreux dans le Constantinois (12,3%), ils sont pratiquement absents de l'Oranais (2,8%), mais aussi de l'Algérois (3,8%). On retrouve probablement ici un effet de la proximité géographique; l'Oranais est face à la péninsule espagnole, tandis que le Constantinois est plus proche de la péninsule italienne<sup>8</sup>. Ces migrants italiens ont des origines assez diversifiées, mais quelques groupes assez importants sont présents dans les villes portuaires du Constantinois, Bône et Philippeville. Dans la seule ville de Bône, sur 94 mariages, on dénombre 16 hommes et 18 femmes natives d'Italie.

Il en va de même pour les Maltais: ils représentent une proportion non négli-

Tabl. 4. Distribution des hommes mariés selon le territoire de naissance et selon la région de mariage

Territoire de naissance	Rég	Ensemble		
	Algérois	Oranais	Constantinois	
Algérie	18,1	6,6	8,0	12,1
Allemagne	1,8	2,1	3,8	2,4
Espagne	18,1	24,5	4,2	16,3
France	54,4	62,4	60,2	58,2
Italie	3,8	2,8	12,3	5,7
Malte	1,6	0,0	11,1	3,6
Divers	2,2*	1,7**	0,4***	1,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
N.	447	290	261	998

<sup>\*</sup> Belgique (1), Danemark (2), Maroc (1), Suisse (5), Tunisie (1); \*\* Belgique (1), Gibraltar (1), Maroc (2), Suisse (1); \*\*\* Suisse (1).

Tabl. 5. Distribution des femmes mariées selon le territoire de naissance et selon la région de mariage

Territoire de naissance	Rég	Ensemble		
	Algérois	Oranais	Constantinois	
Algérie	38,3	27,9	23,4	1,4
Allemagne	1,8	3,1	4,6	2,9
Espagne	19,2	26,9	6,5	18,1
France	36,7	39,3	46,7	40,1
Italie	2,0	1,7	11,5	4,4
Malte	0,2	0,0	6,5	1,8
Divers	1,8*	1,0**	0,8***	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
N	447	290	261	998

<sup>\*</sup> Belgique (1), Chypre (1), Cuba (1), Suisse (4), Tunisie (1); \*\* Gibraltar (2), Suisse (1); \*\*\* Suisse (2).

geable des hommes mariés dans le Constantinois (11,1%), non loin de leur île d'origine, mais sont totalement absents de l'Oranais, plus lointain. En précisant les observations au niveau des villes du Constantinois, on observe que les Maltais sont particulièrement nombreux dans la ville portuaire de Bône (19% des hommes mariés) mais pratiquement absents (un seul conjoint) de la ville de Constantine, à l'intérieur des terres. Il est à remarquer que la contribution de l'île de Malte est nettement plus forte que celle de la Sardaigne ou de la Sicile, pourtant nettement plus peuplées.

Un groupe particulier de conjoints est celui formé par les hommes nés en Algérie. Ils ne peuvent être considérés comme des immigrés, car nés sur place, mais ce sont des descendants des premiers couples immigrés «européens» ayant vécu sur place. Les registres de mariage n'indiquent pas l'origine géographique de leurs parents, qui pourrait d'ailleurs être différente pour leur père et pour leur mère, aussi ne peuvent-ils être réinsérés dans aucun des autres groupes. Ils représentent en moyenne 12,1% des hommes mariés, mais sont particulièrement nombreux à Alger. Peut-être est-ce une conséquence du fait que les premières naissances se sont produites dans cette ville. A cela peut s'ajouter une certaine migration de colons installés dans les premiers villages créés vers Alger.

Les principaux points remarqués à propos des hommes mariés sont valables pour les femmes: plus forte présence des Espagnoles dans l'Oranais, plus forte présence des Italiennes et des Maltaises dans le Constantinois. Bien qu'en supériorité numériques, les femmes nées en France ne dominent que légèrement parmi l'ensemble des femmes: elles ne représentent que 40% des femmes mariées, alors que les Français représentent 58,2% des hommes mariés. Cela ne vient pas d'une plus forte représentation des migrantes originaires d'Europe, mais du poids nettement plus important des femmes nées en Algérie même: elles représentent 31,4% des femmes mariées, contre 12.1% des hommes mariés. Leur présence est particulière-

ment forte dans l'Algérois, où elles sont même plus nombreuses (38,3%) que les femmes nées en France (36,7%). L'écart entre les sexes peut s'expliquer par l'âge au mariage, plus faible, des femmes. Les jeunes femmes mariées âgées de moins de 25 ans sont nées dans les années 1840, alors qu'une population originaire d'Europe était déjà installée en Algérie. Au contraire, les hommes âgés d'une trentaine d'années ou plus sont nés avant l'implantation de cette population pionnière.

Enfin, on observe que seize des vingt neuf femmes originaires d'Allemagne viennent du Duché de Bade, dans le sud ouest de ce pays.

**5. Mariages selon l'origine nationale.** Dans un premier temps, on peut s'intéresser au choix du conjoint en fonction du territoire national d'origine de l'homme et de la femme. Soulignons que le choix du conjoint se double ici d'une question linguistique: la langue qui s'impose en Algérie est le français, et l'école est en cela un vecteur très important pour unifier linguistiquement la population. Mais dans les premiers temps de la colonie, les immigrés parlent essentiellement leur langue maternelle, et un Espagnol ne comprendra pas parfaitement une Italienne, comme un Allemand aura du mal à dialoguer avec une Française ou une maltaise. Or, un peu moins de six mariages sur dix (58,7%) unissent deux conjoints originaires du même territoire. Il est vrai que les individus nés en Algérie peuvent, selon leur origine, parler ou comprendre une langue autre que le français. Par contre, la grande majorité de ces Européens ont en commun, s'ils pratiquent une religion, la religion catholique.

Si l'on regarde le choix de l'épouse en fonction de l'origine de l'homme, on constate que les hommes nés en France épousent trois fois sur cinq (62,7%) une femme née en France, et près d'une fois sur quatre (22,9%) une femme née en Algérie. La tendance à épouser une femme native du même territoire se retrouve pour les hommes nés en Espagne: 62,0% épousent une femme née en Espagne. Par contre, les Espagnols sont proportionnellement plus nombreux à épouser une femme née en Algérie. Les hommes nés en Algérie épousent majoritairement (64,5%) une femme également née en Algérie, en second lieu une femme née en Espagne (15,7%) et une femme née en France (9,9%).

Tabl. 6. Distribution des mariages selon le territoire de naissance de l'homme et celui de la femme

Territoire de	Territoire de naissance de la femme						Ensemble	
naissance de l'homme	Algérie	Allemagne	Espagne	France	Italie	Malte	Autres	
Algérie	78	1	19	12	4	6	1	121
Allemagne	7	9	1	7				24
Espagne	56	1	101	3			2	163
France	133	16	45	364	14		9	581
Italie	16		8	6	24	2	1	57
Malte	16	1	3	4	2	10		36
Autres	7	1	4	4				16
Ensemble	313	29	181	400	44	18	13	998

Si l'on regarde le choix de l'époux en fonction de l'origine de la femme, les observations sont assez différentes, en raison des proportions différentes selon le sexe et l'origine relevées plus haut. Ainsi, les femmes nées en France (400) sont moins nombreuses que les hommes nés en France (581). Or, plus de neuf femmes nées en France sur dix (91,0%) épousent un homme lui-même né en France. L'ouverture matrimoniale est plus importante pour les femmes nées en Espagne: un peu plus de la moitié (55,8%) épousent un homme né en Espagne, mais une sur quatre (24,1%) épouse un homme né en France et une sur dix (10,5%) un homme né en Algérie. Enfin, les femmes nées en Algérie épousent majoritairement un homme né en France (42,5%), puis par ordre de fréquence un homme né en Algérie (23,3%) ou un homme né en Espagne (17,9%).

Ainsi, les observations divergent selon que l'on s'intéresse au choix des hommes ou au choix des femmes. Mais une certitude s'impose: la population qui est en train de se former en Algérie est une population qui connaît un métissage important: dès cette époque, dans les principales villes, plus de quatre mariages sur dix se font entre conjoints d'origines territoriales différentes. Au-delà des trois origines qui ont fait l'objet du commentaires, Italiens, Maltais, Allemands ou Suisses s'intègrent aussi par le mariage avec des personnes d'autres origines.

Peu de différences peuvent être observées quand on descend à l'échelle des ensembles géographiques algériens. Ces différences proviennent d'équilibres différents entre les différents groupes déjà observés. Ainsi, dans les villes du Constantinois, où Italiens et Maltais sont plus nombreux, on observe que la moitié des hommes originaires d'Italie épousent une femme également originaire d'Italie. Un tiers des hommes originaires de Malte épousent eux-mêmes une femme originaire de cette île. Dans l'Oranais, où 39,3% des femmes sont originaires de France, presque toutes (97,4%) épousent un Français.

Reste le cas particulier des Juifs. Ils sont impliqués dans 47 mariages, et dans tous l'homme et la femme sont tous deux juifs. Par rapport aux «Européens», ils présentent la caractéristique de pratiquement tous être nés sur le territoire algérien. Seuls quatre hommes sont nés ailleurs (2 au Maroc, 1 en Tunisie, 1 en France). Une seule femme est née hors du territoire algérien (Italie)<sup>9</sup>. On peut donc dire que cette partie de la population est nettement plus endogame que les populations d'origine européenne, et qu'elle se développe pratiquement sans métissage avec les colons venus d'Europe.

**6. Les conjoints nés en France: un brassage généralisé.** Ainsi que cela a été noté ci-dessus, les hommes nés en France épousent majoritairement des femmes ellesmêmes nées en France, mais près de deux sur cinq (37,4%) épousent une femme née sur un autre territoire, à commencer par le sol algérien.

Pour un homme né en France, épouser une femme née en France correspond à une certaine forme d'endogamie, mais il faut se souvenir que dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, l'endogamie se réalise souvent dans le cadre du canton, voire de la commune. Par exemple, dans la petite ville de Meulan située non loin de Paris, au cours de la période 1840-1869, 46% des conjoints sont nés dans cette ville et 24%

			· ·		
Région	Hommes	Femmes	Ensemble		
Sud-est	20,7	23,5	21,9		
Sud-ouest	22,5	24,8	23,3		
Ouest	9,3	6,3	8,1		
Nord	3,3	3,3	3,3		
Nord-est	20,9	22,5	21,6		
Centre-est	11,1	9,8	10,5		
Centre	6,4	4,8	5,7		
région parisienne	6,0	5,3	5,7		
Ensemble	100,0	100,0	100,0		
N.	579	400	979		

Tabl. 7. Distribution des hommes et des femmes nées en France selon la région de naissance (%)

dans un rayon de 25 kilomètres. Seulement 10,9% sont nés hors des frontières du département (Lachiver 1969, 94). Dans les villes algériennes, le cas de figure est bien différent.

Avant de voir comment s'organisent les mariages, il convient d'examiner les origines géographiques des conjoints. Les actes indiquent la commune exacte de naissance des individus, mais pour des raisons pratiques nous limiterons ici l'approche quantitative au cadre des départements et au cadre de grandes régions<sup>10</sup>.

Toutes les régions françaises ont fourni des conjoints pour ces mariages formés en Algérie en 1867, et on peut dire que le peuplement de ce territoire a vraiment été une affaire nationale. Parmi les 89 départements que comptait alors la France métropolitaine<sup>11</sup>, 86 ont fourni au moins un homme marié et 79 au moins une femme mariée<sup>12</sup>. Bien entendu, la contribution des différentes régions est inégale. Par exemple, la région parisienne et celle du Nord, qui sont pourtant les plus peuplées du pays, ne contribuent que faiblement à ce recrutement. Les principales régions concernées correspondent à la moitié sud du pays, qu'il s'agisse du sudouest (de la Gironde aux Pyrénées) ou du sud-est (de la vallée du Rhône au Languedoc et aux Alpes Maritimes). Dans le sud-ouest, ce sont les départements pyrénéens ainsi que celui de la Haute Garonne, dont la préfecture est Toulouse, métropole régionale, qui fournissent le plus grand nombre de conjoints. Dans le quart sud-est, ce sont les départements de la Corse, des Bouches du Rhône, dont la préfecture est Marseille, métropole régionale, et de l'Hérault, qui fournissent le plus grand nombre de conjoints. L'importance du nombre de conjoints originaires du département de la Corse doit être soulignée, car c'est par ailleurs un département peu peuplé.

Au-delà de cette France méridionale, les conjoints sont également nombreux à venir du Nord-est de la France, région pourtant éloignée du territoire algérien. Notamment, les départements frontaliers que sont le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et le Meurthe fournissent de nombreux conjoints. Tel est également le cas du département de la Haute-Saône, qui est pourtant faiblement peuplé.

Étant donné la diversité des origines, il est pratiquement impossible pour les

candidats au mariage de pratiquer une endogamie départementale en épousant un conjoint originaire du même département. Ainsi, parmi les 364 mariages qui unissent un homme et une femme tous deux nés en France, seuls 40 (11,0%) se réalisent entre deux conjoints natifs du même département. Cela signifie, *a contrario*, que dans la très grande majorité des cas, les deux conjoints ne sont pas originaires du même département, voire viennent de deux régions totalement différentes. Alors que cela ne se réalise pratiquement pas en France métropolitaine à cette époque, sauf dans une certaine mesure à Paris, ville d'immigration, il n'est pas rare en Algérie qu'un Alsacien épouse une Pyrénéenne ou qu'un Provençal épouse une Bretonne. On assiste alors, sur le sol algérien, à un très important brassage de population dans le cadre du mariage, aussi bien entre un conjoint né en France et un conjoint né dans un autre pays que parmi les conjoints nés dans des régions françaises différentes.

Bien entendu, des cas d'endogamie existent, mais ils sont très minoritaires. On remarque cela par exemple parmi les Corses: sur douze femmes nées en Corse, cinq épousent un homme né dans le même département. A un moindre degré, c'est le cas de huit des vingt-sept femmes nées dans le département des Pyrénées Orientales. Mais il s'agit là de départements qui font partie des principaux fournisseurs de conjoints, et l'effectif autorise une certaine endogamie. Plus exceptionnels sont les cas de conjoints natifs de départements qui ne contribuent guère à la nuptialité algérienne. Il est ainsi remarquable que la seule femme de l'échantillon née dans le département de la Haute-Vienne, à Limoges, épouse à Alger un des quatre hommes de l'échantillon également natif de la Haute Vienne, et précisément de Limoges. Ces deux individus se sont-ils connus à Alger, ou s'étaient-ils rencontrés à Limoges? Dans ce cas précis, l'endogamie géographique se double d'une endogamie socio-professionnelle: l'époux est négociant et le père de l'épouse est voyageur de commerce<sup>13</sup>.

**7.** Les conjoints nés en Espagne: recrutement localisé et nette tendance à l'endogamie. Les comportements sont tout autres en ce qui concerne les conjoints nés en Espagne, qui correspondent à 16% des conjoints masculins et 18% des conjoints féminins.

Autant le peuplement du territoire algérien est pour la France, puissance coloniale, une affaire nationale, autant l'Espagne n'est concernée que pour quelques provinces. Parmi les 344 conjoints nés en Espagne, près des deux tiers (63,7%) sont nés dans la petite province d'Alicante (sud-est de l'Espagne), et un sur sept (14,8%) est né dans les Îles Baléares. Par contre, les autres provinces espagnoles ne contribuent que très peu à la nuptialité algérienne, et ce sont alors surtout les provinces de Murcie et de Valence, limitrophes avec celle d'Alicante, qui sont concernées.

Les conjoints originaires de la province d'Alicante proviennent aussi bien de paroisses côtières ou proches de la mer méditerranée (Calpé, Benidorm, San Vicente del Raspeig) que de paroisses situées à l'intérieur des terres dans des régions montagneuses (Novelda, Elche, Crevillente). Parmi ces paroisses, certaines fournissent chacune une vingtaine de conjoints mariés dans les principales villes

Tabl. 8. Distribution des hommes et des femmes nés en Espagne selon la province de naissance (%)

Province	Hommes	Femmes	Ensemble
Alicante	60,1	66,9	63,7
Baléares	17,2	12,7	14,8
Murcia	7,4	3,9	5,5
Valence	1,8	2,2	2,0
Catalogne	2,5	1,1	1,7
Andalousie	1,8	2,8	2,3
Nelle Castille	0,6	0,6	0,6
Guadalaja	0,0	0,6	0,3
Indéterminé	8,6	9,4	9,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0
N.	163	181	344

algériennes en 1867. Il faut souligner que cela est une contribution bien plus importante que de la part des communes françaises.

Les conjoints originaires des Îles Baléares proviennent la plupart du temps de Minorque, et en particulier de la paroisse de Mahon.

En outre, ces migrants espagnols ne sont pas présents avec la même intensité dans toutes les villes algériennes. Les natifs de la province d'Alicante sont nombreux dans l'Oranais et dans l'Algérois, mais absents des villes du Constantinois. Les migrants originaires des Baléares se concentrent dans l'Algérois, mais sont absents de l'Oranais aussi bien que du Constantinois.

Mais au-delà de cette répartition géographique, il est intéressant d'observer la manière dont se forment les couples lorsque les deux conjoints sont originaires d'Espagne.

Contrairement à ce qui a été établi pour les conjoints nés en France, on observe une très forte endogamie provinciale parmi les conjoints nés en Espagne. Les 36 hommes nés dans la province d'Alicante et mariés dans une ville de l'Algérois épousent tous une femme également née dans la province d'Alicante. De même, les 11 femmes nées dans les Îles Baléares épousent toutes un homme né également dans ces îles. Au-delà, il s'agit même d'une véritable endogamie de village, comme par

Tabl. 9. Distribution des conjoints selon la province de naissance, mariages dans les villes de l'Algérois entre deux conjoints nés en Espagne

Province de naissance	Province	Ensemble		
de l'homme	Alicante	Baléares	Autres	
Alicante	36			36
Baléares		11		11
Autres	4		3	7
Ensemble	10	11	3	54

exemple le mariage entre Miguel A..., charretier, et Filomena P..., tous deux résidant à Oran mais natifs de la paroisse de San Miguel de Salinas, dans la province d'Alicante<sup>14</sup>. Michel S..., journalier, épouse quant à lui Maria V...: tous deux résident à Philippeville mais sont natifs de Tarbena dans la province d'Alicante<sup>15</sup>. Nombreux sont les exemples de conjoints nés à Aspé, Novelda ou Elda qui agissent de même et épousent une personne née dans la même commune.

**8.** Conjoints nés en Italie: un recrutement plus diversifié mais une certaine tendance à l'endogamie. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, parmi les conjoints nés en Italie, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes. Pour les deux sexes, les natifs du sud sont légèrement plus nombreux que les natifs du nord: 29 hommes contre 23, et 23 femmes contre 18. Dans la mesure où ces conjoints viennent de douze régions italiennes différentes, on peut dire que leur recrutement est assez diversifié. Mais par ailleurs, quelques régions, et même quelques communes, fournissent une part importante des conjoints.

Parmi les hommes, la Campanie fournit à elle seule seize conjoints, et à l'intérieur de cette région, tous viennent de la province de Naples<sup>16</sup>. Procida fournit sept hommes, Torre del Greco et Ischia trois chacun. Les hommes originaires de cette dernière commune sont marins ou corailleurs. En Sicile, la ville de Palerme et la commune de Pantelleria fournissent chacun trois hommes. Dans le nord, ce sont essentiellement Livourne (3 hommes) et la petite commune de Capolivieri, sur l'île d'Elbe (4 hommes) qui sont représentés.

Parmi les femmes, les plus nombreuses viennent de Sardaigne, et en particulier (5 femmes) de Carloforte, au sud-ouest de l'île. Dans le nord du pays, c'est la Toscane qui fournit le plus de conjointes, à commencer par Livourne (4 femmes).

Globalement, parmi les 44 femmes nées en Italie, 24 épousent un homme luimême né en Italie. Il existe donc une endogamie nationale, mais celle-ci ne se réa-

Région	Hommes	Femmes	Ensemble
Piémont	2	3	5
Ligurie	5	5	10
Vénétie	1		1
Emilie Romagne	1		1
Lombardie	5	2	7
Toscane	8	8	16
Latium	1		1
Campanie	16	5	21
Pouilles		2	2
Basilicate	1		1
Sicile	7	3	10
Sardaigne	5	13	18
Indéterminé	4	3	7
Ensemble	56	44	100

Tabl. 10. Distribution des époux nés en Italie selon la province d'origine

lise pas souvent dans un cadre régional. Parmi les 24 unions qui réunissent deux conjoints nés en Italie, 12 sont endogames à l'échelle régionale, tandis que 12 unissent des conjoints venant de régions différentes. Par exemple un mariage réunit Jean-Baptiste D..., marin né à Livourne en Toscane et Anna Maria F..., née à Carloforte en Sardaigne.

Par contre, on observe une tendance à l'endogamie de village, parmi les Siciliens, les Napolitains et les Sardes. Antioco S... et Anna C... sont tous deux natifs de San Antioco, petite île au sud-ouest de la Sardaigne<sup>17</sup>. Joseph L... et Rosaria V... sont tous deux natifs de Pantelleria, dans la province de Trapani, non loin de la côte tunisienne<sup>18</sup>. Antoine P... et Maria Grazia A... sont tous deux natifs de l'île d'Ischia dans la province de Naples.

Le comportement des Maltais se rapproche de celui des Italiens, avec une double tendance à l'exogamie (mariage avec des conjoints d'autres origines) et à l'endogamie à l'échelle de l'île.

**9.** D'importantes différences sur l'âge au mariage selon l'origine nationale. La population présente en Algérie en 1867 comporte de nombreuses jeunes personnes. Il s'agit pour certains de migrants en provenance des pays européens qui ont été mentionnés. Mais il s'agit aussi pour certains de personnes nées sur le territoire algérien. Les naissances ayant débuté au cours de la décennie 1830, et étant devenu de plus en plus nombreuses au cours des décennies suivantes, les personnes nées en Algérie et présentes en 1867 sont à cette date majoritairement âgées de moins de trente ans.

C'est donc sans surprise que l'on constate que les conjoints nés sur le territoire algérien ont un âge moyen au premier mariage plus bas que les migrants. L'écart est sensible notamment pour les hommes: ceux nés en Algérie se marient de deux à huit ans plus tôt que les autres. Pour les hommes migrants mariés en Algérie on observe des écarts assez importants concernant l'âge moyen au mariage, avec cinq ans et demi de différence entre les hommes nés en Espagne (27,6 ans) et ceux nés en France (33,2 ans). Ceci reflète plus ou moins les différences existant dans les pays d'origine. L'âge moyen au mariage en Espagne est de 27,0 ans en 1887 (Reher 1998, 536). En France, l'âge moyen au premier mariage est plus élevé dans les villes que dans les campagnes. La moyenne nationale est de 27,9 ans pour les générations

Tabl. 11. Age moyen au premier mariage selon le sexe et le territoire de naissance (%)

Territoire de naissance	Hommes	Femmes	
Algérie	25,3	19,4	
Allemagne	30,4	26,8	
Espagne	27,6	24,7	
France	33,2	26,8	
Italie	31,9	24,6	
Malte	30,1	19,7	
Tous mariages	31,0	23,6	

1833-1842 (Henry, Houdaille 1979). A Lyon, dans les années 1872-1874, l'âge moyen au premier mariage est de 31,2 ans (Brunet, Bideau, Gerbe 2002, 164). A Paris en 1885 les hommes nés hors de l'agglomération sont en général âgés de 28,5 à 30,5 ans. Les migrants se marient plus tard que les hommes nés sur place (Garden 1998, 118). L'âge élevé de certains hommes mariés dans les villes algériennes pourrait s'expliquer pour partie par leur trajectoire migratoire qui retarde quelque peu leur accès au mariage. Pour les hommes nés dans des territoires germaniques, peu nombreux il est vrai, l'âge moyen au premier mariage est de 30,4 ans, alors qu'il est de 29,5 ans dans un ensemble de 14 villages allemands (Marschalk, Dupâquier 1998, 403).

Parmi les femmes ce sont celles nées en Algérie qui se marient le plus tôt (19,4 ans) suivies de peu par celles nés à Malte (19,7 ans). Les méditerranéennes, Espagnoles et Italiennes, se marient en moyenne deux ans plus tôt que les Françaises et les Allemandes. Cela reflète aussi largement, en amplifiant les écarts, les comportements existant dans les pays d'origine. En Espagne, l'âge moyen au mariage des femmes en 1887 est de 24,2 ans (Reher 1998, 536) tandis qu'en France il est de 25,1 ans pour les générations 1823-1832 (Henry, Houdaille 1979). Au cours de la période 1850-1874 l'âge moyen au mariage dans 14 villages allemands est de 26,9 ans (Maeschalk, Dupâquier 1998, 403).

Enfin l'âge moyen des femmes juives est faible, 19,7 ans, contribuant à abaisser l'âge moyen des femmes nées en Algérie, puisque 46 des 47 femmes enregistrées comme juives sont nées sur ce territoire. On trouve parmi elles de nombreuses très jeunes épouses: 30 sur 47 sont âgées de moins de 20 ans. Un décret rendu par l'Empereur en octobre 1866, levant la prohibition des mariages trop précoces (article 144 du code Napoléon), est même nécessaire pour le mariage de Louise T... âgée de 14 ans<sup>19</sup>.

10. La légitimation d'enfants naturels: un acte plus fréquent qu'en Europe. malgsemble que dès les débuts de l'implantation d'une population européenne en Algérie, celle-ci ait eu tendance à modifier son comportement par rapport à la norme des pays d'origine en ce qui concerne la naissance d'enfants naturels. Dans une étude statistique, un auteur contemporain rapporte qu'on compte en Algérie une naissance illégitime pour 4,2 naissances parmi les Français, et 1 naissance illégitime contre 7,1 naissances parmi les autres migrants d'origine européenne. En métropole, ce rapport ne serait que de 1 naissance illégitime pour 13 naissances (Boudin 1853, 29). Quelques décennies plus tard, un autre statisticien estime que, pour la population européenne d'Algérie, la part des naissances illégitimes dans l'ensemble de la natalité est de 14,8% dans la période 1851-1860 et de 12,6% dans la période 1861-1867 (Ricoux 1880, 118-119). Cet auteur souligne que, sauf pour les Allemands, les «Européens» présents en Algérie ont une natalité illégitime plus forte que dans leur pays d'origine: 13.5% pour les Français en Algérie, contre 7,5% en France; 9,0% pour les Espagnols contre 5,5% en Espagne; 7,6% pour les Italiens contre 6,6% en Italie (Ricoux 1880, 121-123).

La légitimation d'enfants naturels par le mariage offre une illustration concrète de ce comportement.

Région	Ville	N. mariages	N. mariages légitimants	% mariages légitimants
Algérois	Alger	388	40	11,4
	Blida	59	11	
Oranais	Oran	177	16	10,3
	Mascara	31	5	
	Mostaganem	47	7	
	Tlemcen	35	2	
Constantinois	Bône	94	3	6,9
	Constantine	86	9	
	Philippeville	81	6	
Ensemble		998	99	9.9

Tabl. 12. Nombre de mariages et nombre de mariages légitimants dans les différentes villes étudiées

Globalement, c'est pratiquement un mariage sur dix au cours duquel les conjoints déclarent reconnaître et vouloir légitimer un ou plusieurs enfants nés antérieurement. Cette proportion est pratiquement aussi élevée que celle observée à Paris une vingtaine d'années plus tard, 13,5% (Garden 1998, 119). Elle est nettement supérieure à celle relevée dans les banlieues ouvrières lyonnaises entre 1851 et 1881: 6,4% (Brunet, Bideau, Gerbe. 2002, 66).

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour interpréter ce fait. Sachant que les naissances illégitimes sont à cette époque bien plus fréquentes dans les villes européennes que dans les zones rurales, on peut considérer que cela correspond à un mode de vie urbain européen transporté en territoire algérien. On peut aussi évoquer un certain relâchement des mœurs et un éloignement par rapport au contrôle social sur ce territoire bien différent de celui des métropoles. On peut également évoquer les difficultés rencontrées et les délais nécessaires pour obtenir les papiers exigés pour pouvoir contracter mariage<sup>20</sup>. Probablement ces différentes raisons se complètent-elles pour expliquer le niveau élevé de l'illégitimité au cours des premières décennies de la présence européenne en Algérie<sup>21</sup>.

Mais quelques caractéristiques importantes viennent différencier ces couples légitimants algériens des couples légitimants de la métropole.

Contrairement à ce qui a été observé à Paris et dans les banlieues lyonnaises, les couples qui se forment dans les villes algériennes légitiment souvent plusieurs enfants. Seulement six couples sur dix (58,5%) ne légitiment qu'un seul enfant, tandis que c'est le cas de huit couples sur dix (82,2%) à Paris et de neuf couples sur dix (88,8%) dans les banlieues ouvrières de la ville de Lyon.

En outre, dans les villes algériennes, l'écart de temps séparant la naissance du premier enfant reconnu de la date du mariage est parfois élevé. Dans deux cas, l'enfant aîné est déjà âgé de 20 ans lors de sa légitimation. Pour seize couples, l'aîné des enfants est âgé de 10 à 19 ans, et pour vingt couples il est âgé de 5 à 9 ans. Finalement, ce n'est qu'une minorité des couples, 18, qui légitiment un seul enfant âgé de moins de un an, ce qui était le cas le plus fréquent à Paris<sup>22</sup>.

TT 1 1 1 1 1 2	AT 1	1) ( .	1/ /	. 1 .
Tabl. 15.	Nombre	d entants	legitimes i	bar le mariage

N. enfants légitimés par mariage	Villes d'Algérie 1867 (%)	Banlieues lyonnaises 1851-1881 (%)	Paris 1885 (%)
1	58,5	88,8	82,2
2	23,2	8,9	17,8
3	11,1	4,5	
4	5,1	0,0	
5	1,1	1,1	
6	1,1	0,0	
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Le seul couple qui reconnaît et légitime six enfants naturels réunit deux individus nés en Espagne, l'homme en Andalousie et la femme dans la province d'Alicante<sup>23</sup>. Les six enfants sont nés à Alger, en avril 1851, août 1855, octobre 1858, mai 1862, décembre 1864 et avril 1867. Si les six enfants sont bien nés du même homme, il s'agit là d'un couple ayant déjà une quinzaine d'années de vie commune, et n'ayant pas eu de comportement contraceptif, les naissances s'étant succédé de manière assez régulière et rapprochée.

Les actes enregistrés dans certaines villes précisent si le ou les enfants nés avant le mariage sont porteurs à leur naissance du nom du père ou de celui de la mère. Lorsque le nom est celui du père, cela signale que le couple a effectivement eu une vie commune avant de «régulariser» la situation à la mairie.

Par contre, on peut parfois avoir quelques doutes sur la paternité réelle des enfants âgés. Par exemple, un couple formé à Constantine réunit un homme né dans le Gard (sud-est de la France) et une femme née dans le Pas de Calais (nord de la France). Le couple reconnaît lors de son mariage deux enfants: une fille née quatre ans plus tôt dans le nord de la France, qui porte le nom de sa mère, et un fils, âgé de deux mois seulement, qui porte le nom de l'homme<sup>24</sup>.

Dans cet ordre d'idée, il faut signaler un acte exceptionnel. Par leur mariage, Antonio F... et Maria F..., tous deux nés en Espagne, «ont déclaré vouloir reconnaître et légitimer un enfant de sexe masculin né d'eux avant le mariage [...] sous les nom et prénom de S... Antoine, fils de S... Antoine, garçon de café, et de demoiselle F... Maria<sup>25</sup>. Comme il est difficile de croire que l'enfant naturel, lors de sa naissance, aurait pu être déclaré d'un père autre que le sien, on peut penser que ce couple légitime par son mariage un enfant explicitement né d'un autre homme.

Enfin, un dernier cas exceptionnel mérite d'être présenté, notamment dans la mesure où il nous renseigne sur un parcours migratoire complexe. Par leur mariage, un homme et une femme tous deux nés en France, légitiment quatre enfants. Les trois premiers, âgés de 9, 7 et 4 ans, sont nés Lavennevorth City<sup>26</sup>, territoire du Kansas, Etats-Unis d'Amérique. Le quatrième enfant légitimé est né en Algérie un an et demi avant le mariage<sup>27</sup>.

Avant de terminer cette brève approche de l'illégitimité en Algérie, signalons une caractéristique originale des registres de mariage de la ville de Philippeville en

1867: l'officier d'état civil signale, dans quatre actes différents, que la femme qui se présente pour se marier se trouve être enceinte. A notre connaissance, aucune circulaire ne demandait aux officiers d'état civil d'enregistrer ce fait, et de telles mentions semblent exceptionnelles. Ce fait est intéressant et peut permettre, sans procéder à une longue reconstitution des familles, de connaître l'existence d'une grossesse débutée avant le mariage, c'est à dire une conception prénuptiale. Les quatre femmes concernées sont âgées respectivement de 17, 19, 21 et 28 ans, et la grossesse en cours peut éventuellement expliquer la célébration du mariage.

**11. Conclusion.** Dans ce cadre territorial et dans ce contexte politique et social très particulier, c'est bien une population européenne qui est en train de naître dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'absence de mariages entre «européens» et «indigènes» est quasi-totale, de même que les mariages entre Juifs d'Afrique du nord et colons européens. Par contre, entre les migrants originaires d'Europe et leurs descendants nés sur place, le brassage est extrêmement important. Sur cette seule année 1867, les conjoints mariés dans les neuf principales villes du territoire algérien viennent de treize pays différents, en considérant l'Allemagne et l'Italie comme des pays déjà unifiés. Où pourrait-on à cette époque, ailleurs qu'en Algérie, assister en quelques jours au mariage d'un homme natif du nord de la France et d'une femme native du sud de l'Espagne, d'un napolitain et d'une minorquine, d'un lorrain et d'une maltaise, d'un Pyrénéen et d'une femme venant du Grand Duché de Bade? Or, au-delà des cas d'endogamie de village présents parmi une partie des colons espagnols ou italiens, les mariages entre individus d'origines différentes sont majoritaires.

En 1867, la présence d'un interprète dans de nombreux mariages reflète la diversité des origines nationales des conjoints et la langue peut encore constituer une barrière entre certains colons. Mais les enfants nés sur le territoire algérien fréquenteront tous l'école française, et les adultes seront amenés à utiliser la langue française dans la vie de tous les jours, amenant progressivement une unification linguistique, et dans une certaine mesure culturelle, de cette nouvelle population.

Ainsi, l'étude d'un millier de mariages permet, par une micro-analyse quantitative, d'appréhender quelques caractéristiques essentielles de la formation de cette population. Cependant, il ne s'agit là que d'une première étape d'un projet plus vaste. La base statistique sera élargie, notamment par le dépouillement des actes de mariage d'autres années, ce qui permettra de mesurer d'éventuelles évolutions chronologiques dans les comportements matrimoniaux et le choix du conjoint. A partir d'un échantillon, on tentera de percevoir des éléments de sociabilité par l'étude des témoins présents au mariage: partagent-ils, ou non, des origines communes avec les conjoints (Gourdon 2008)? Le déroulement de la vie de couples formés sous le Second Empire sera analysé en suivant la constitution de la descendance, puis le destin de ces enfants sera retracé afin d'appréhender la mobilité sociale et la mobilité géographique<sup>29</sup>. Enfin, dans un dernier temps, il est envisagé de rechercher dans les pays d'origine, quelles étaient les conditions de vie de ces migrants, notamment Espagnols, Italiens et Maltais. Appartenaient-ils à des familles très pauvres, à

des familles nombreuses, que sont devenus leurs frères et sœurs restés au pays? Cette étape de la recherche ne pourra être réalisée que dans le cadre d'une enquête collective à laquelle participeront des chercheurs de différentes nationalités.

Pour terminer, rappelons une dernière originalité de cette population «européenne» en terre africaine. Du fait de son dynamisme démographique et de la poursuite d'une courant d'immigration en provenance d'Europe, elle a dépassé l'effectif de 900.000 habitants en 1954, à la veille de l'insurrection révolutionnaire algérienne. Cependant, cette histoire reste relativement brève, à peine plus d'un siècle. Les «indigènes», pratiquement invisibles dans la source utilisée, sont de très loin majoritaires et leur volonté légitime d'indépendance politique entraîne le départ brutal de cette population d'origine européenne, dont aujourd'hui il ne reste pratiquement plus de présence sur le territoire algérien.

- <sup>1</sup> L'étude la plus précise est celle de K. Kateb (2001). Pour une revue rapide des travaux récents, voir H. Blais *et al.* 2010, 17-19.
- <sup>2</sup> Les registres sont conservés au Centre des Archives de l'Outremer à Aix en Provence. Ils ont été numérisés et sont accessibles sur le site http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom2ec/. En application du statut juridique des «indigènes», arabes musulmans, il n'a pas été tenu d'enregistrements de leurs mariages à l'époque étudiée ici. Pour les Juifs, par contre, leurs mariages ont été la plupart du temps inclus dans les registres d'état civil. Pour la ville d'Alger, ils ont fait l'objet de registres spécifiques, annexés aux registres «européens».
- <sup>3</sup> Rappelons que parmi les «Européens» qui ont quitté l'Algérie en 1962, une forte proportion était née sur le sol algérien. Pour les descendants de migrants espagnols, italiens ou maltais, l'arrivée en France ne fut pas un retour mais la découverte d'un autre territoire.
- <sup>4</sup> En l'absence de recensement et d'état civil concernant la population «indigène», il s'agit d'une estimation approximative réalisée *a posteriori* à partir des annuaires statistiques du XX<sup>e</sup> siècle.
- <sup>5</sup> Signalons que parmi les neuf principales villes algériennes, étudiées dans cet article, cinq sont des villes portuaires.
- <sup>6</sup> 5 à 6.000 francs dans les années 1850, auxquels il faut ajouter environ 3.000 francs pour l'acquisition de l'habitation et du cheptel (Yacono 1993, 217).
- <sup>7</sup> Rappelons le travail sur le peuplement italien en Tunisie et en Algérie, ancien mais pionnier, de G. Loth (1905).

- <sup>8</sup> Dans les années 1860 la migration italienne vers la Tunisie est faible, en raison de l'absence d'infrastructures et des incertitudes politiques sur l'avenir du territoire (Loth 1905, 73). Les autorités consulaires italiennes recensent 16.685 Italiens en Algérie en 1866, dont plus de 9.000 pour le département de Constantine (Loth 1905, 113).
- <sup>9</sup> Cette femme est née à Livourne où réside une importante minorité juive.
- <sup>10</sup> Ces regroupements régionaux ont été conçus pour la présente analyse, et ne correspondent pas aux divisions administratives du pays.
- <sup>11</sup> Au 579 hommes comptabilisés dans ce tableau, il faut ajouter un homme né en Guyane et un homme né en Martinique, possessions françaises d'outremer.
- <sup>12</sup> Pour les hommes, seuls le département de la Lozère, celui de la Mayenne et celui de la Seine et Oise n'apparaissent pas. Pour les femmes, ce sont les départements du Calvados, du Cher, des Côtes du Nord, de la Gironde, de l'Indre, de l'Indre et Loire, des Landes, du Loir et Cher, de la Nièvre, et de l'Orne.
- <sup>13</sup> Acte de mariage du 4 juillet 1867, ville d'Alger.
- <sup>14</sup> Acte de mariage du 14 février 1867, Oran.
- <sup>15</sup> Acte de mariage du 3 août 1867, Philippeville.
- <sup>16</sup> La Campanie fournit à elle seule 45% des migrants italiens installés en Algérie en 1877 et 1878 (Loth 1905, 125).
- <sup>17</sup> Acte de mariage du 31 août 1867, Philippeville.
- <sup>18</sup> Acte de mariage du 2 mai 1867, Bône.
- <sup>19</sup> Acte de mariage du 8 janvier 1867, Ville

d'Alger, registre spécifique pour les mariages israélites.

<sup>20</sup> Il est tentant de comparer l'illégitimité en Algérie avec celle observée dans d'autres colonies. Cependant, les contextes sont très différents d'une colonie à l'autre, notamment quant à la fréquence du métissage entre colons et femmes «indigènes». La religion et la vigilance de l'encadrement par les autorités religieuses interviennent sans doute également. Dans la colonie française antillaise de Martinique, la proportion de naissances illégitimes parmi la population «blanche» était de 9,3% dans la décennie 1800-1809 et de 8,2% dans la décennie 1830-1839. Dans le même temps elle était respectivement de 65,7% et 71,4% parmi la population «libre de couleur» (Elisabeth 2003). Dans la colonie française antillaise de Guadeloupe, environ la moitié des naissances étaient illégitimes: «elles étaient suffisamment répandues pour ne pas susciter de véritable opprobre, et l'identité des pères naturels était le plus souvent connue» (Prudhomme, Delisle 2009, 42). Par contre, dans la colonie britannique d'Australie, entre 1862 et 1869, on ne comptait que 3,2% de naissances illégitimes, 5,7% dans la ville de Sydney (Morhange 1869, 59).

<sup>21</sup> A propos de la nuptialité en Algérie, un témoin écrit ceci en 1901: «Au début les colons arrivent un peu de partout. Il est difficile de se procurer les papiers nécessaires, laissés soit en France, soit ailleurs. Les colons vivent marita-

lement, mais ne se marient pas. Dans la période 1830 à 1847, la proportion des naissances illégitimes est de 21 pour 100». Les premiers comptages réalisés à partir des mariages enregistrés dans les mêmes villes au cours de la dernière décennie du XIXe siècle laissent penser que la proportion de mariages légitimant diminue. Doit-on y voir une certaine normalisation du comportement des couples européens vivant en Algérie?

<sup>22</sup> A Paris, la moitié des enfants légitimés en 1885 par le mariage du couple parental étaient nés en 1883 ou 1884 (Garden 1998. 120).

<sup>23</sup> Acte de mariage du 20 août 1867, ville d'Alger.

<sup>24</sup> Acte de mariage du 19 juin 1867, Ville de Constantine.

<sup>25</sup> Acte de mariage du 31 octobre 1867, ville de Blida.

<sup>26</sup> Il s'agit probablement de Leavenworth City, Kansas.

<sup>27</sup> Acte de mariage du 28 mars 1867, Mustapha, section de la ville d'Alger.

<sup>28</sup> Un tel brassage de population évoque le cas des États-Unis d'Amérique: mais la part des Européens originaires du bassin méditerranéen y est moindre, notamment avant les années 1880.

<sup>29</sup> Il est envisagé de construire cet échantillon sur une base alphabétique, sur le modèle de l'enquête menée en France par Jacques Dupâquier (Dupâquier, Kessler 1992).

## Références bibliographiques

- M. Baussant 2006, Exil et construction de la mémoire généalogique: l'exemple des Pieds-Noirs, «Pôle Sud», 24, 29-44.
- H. Blais, C. Fredj, E. Saada 2010, *Un long moment colonial: pour une histoire de l'Algérie au XIXe siècle*, «Revue d'Histoire du XIXe siècle», 41, 7-24.
- H. Blet 1946, La colonisation française, 2, De 1789 à 1870, Arthaud, Paris, 136-137.
- J.C. Boudin 1853, *Histoire statistique de la colonisation et de la population en Algérie*, Baillière, Paris.
- G. Brunet, A. Bideau A, M.N. Gerbe 2002, Vers une insertion sociale? Le mariage des enfants abandonnés à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle, «Annales de Démographie historique», 2, 161-174.

- L. Chevalier 1992, Les Juifs du Maghreh au XIX<sup>e</sup> siècle. Aperçus de démographie historique et répartition géographique, «Population», 1, 85-104.
- L. Élisabeth 2003, La société martiniquaise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 1664-1789, SHM-Karthala, Paris
- M. Garden 1998, Mariages parisiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle: une micro-analyse quantitative, «Annales de Démographie historique», 1, 111-133.
- V. Gourdon 2008, Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIX<sup>e</sup> siècle: quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux?, «Histoire, économie et société», 27, 61-87.
- L. Henry, J. Houdaille 1978, *Célibat et âge au mariage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en France*, «Population», 1, 43-84.

- K. Kateb 2001, Européens, «Indigènes» et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentation et réalités des populations, Institut National d'Études Démographiques, Paris.
- M. Lachiver 1969, La population de Meulan du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Étude de démographie historique, Sevpen, Paris.
- J. Loth 1905, Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie, Armand Colin, Paris.
- P. Marschalk, J. Dupâquier 1998, La grande mutation de la population allemande, in J. Dupâquier, J.P. Bardet (eds.), Histoire des Populations de l'Europe, 2, (1750-1914), Fayard, Paris, 398-425.
- S. Morhange 1869, Étude de l'Australie, 1862-1869. Rapports adressés à Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères, Terlier, Bruxelles.
- D. Prochaska 1990, Making Algeria French. Colonialism in Bône, 1870-1920, Cambridge University Press-Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Cambridge-Paris.
- C. Prudhomme, Ph. Delisle 2009, *Un principe organisateur? Le catholicisme dans les vieilles*

- colonies françaises, in D. Borne, B. Falaize (eds.), Religion et colonisation. Afrique-Asie-Océanie-Amériques, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Éditions de l'atelier, Paris, 34-48.
- D. Reher 1998, L'Espagne: nuptialité, fécondité et mortalité, in J. Dupâquier, J.P. Bardet (eds.), Histoire des populations de l'Europe, 2, (1750-1914), Fayard, Paris, 532-548.
- R. Ricoux 1880, La démographie figurée de l'Algérie. Étude statistique des populations européennes qui vivent en Algérie, Masson, Paris.
- E. Savarese 2006, Après la guerre d'Algérie. La diversité des recompositions identitaires des pieds-noirs, «Erès. Revue internationale des Sciences sociales», 189, 491-500.
- J. Sessions 2010, Le paradoxe des émigrants indésirables pendant la Monarchie de Juillet, ou les origines de l'émigration assistée vers l'Algérie, «Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle», 41, 63-80.
- X. Yacono 1993, *Histoire de l'Algérie, de la fin de la Régence turque à l'insurrection de* 1954, Éditions de l'Atlanthrope, Versailles.

#### Riassunto

La nascita di una popolazione europea. Emigrazione e nuzialità nell'Algeria coloniale alla fine del Secondo Impero

A partire dall'insieme degli atti dei matrimoni celebrati nelle nove principali città algerine nel 1867, questo articolo esamina le modalità di costituzione di una popolazione europea in un territorio nord-africano. Le origini migratorie dei congiunti sono diverse e differenti a seconda delle regioni dell'Algeria: a fianco di una maggioranza di partner matrimoniali provenienti dalla Francia, nella parte ovest del Paese si trovano numerosi spagnoli, mentre all'Est vi sono molti italiani e maltesi. Se i francesi provengono da tutte le regioni della loro nazione d'origine, spagnoli ed italiani provengono principalmente da alcune province specifiche. Così, alcune parrocchie della provincia di Alicante o delle Isole Baleari forniscono più partner matrimoniali di qualsiasi comune francese. L'endogamia è molto debole tra i francesi, più frequente tra gli spagnoli e in misura minore tra gli italiani. A seconda dell'origine dei migranti, si possono osservare comportamenti differenti quanto ad età al matrimonio e a legittimazione dei figli naturali. Quest'ultima è più frequente che nel Paese d'origine. Da questa analisi emerge l'immagine di un rimescolamento molto forte dei migranti, che dà origine a una nuova popolazione europea che circa un secolo dopo scomparirà brutalmente.

### **Summary**

Birth of a European population. Migration and marriage in colonial Algeria at the end of the Second Empire

From a study of the certificates corresponding to all marriages celebrated in the nine main Algerian towns in 1867, the present article analyses the way in which a European population came into existence on a North African territory. The souses' migratory origins vary, and are different according to the Algerian area. Along with a majority of spouses hailing from France, many Spaniards are to be found in the Western area of the territory, with a larger number of Italians and Maltese in the East. It is to be noticed that the French immigrants originated from all over their native country, whereas the Spaniards and Italians essentially migrated from a few provinces only. Thus, a few parishes in the province of Alicante of the Balearic Islands provided more spouses than any given French «commune». Endogamy was very scarce among the French, more common among Italians, and even more so among Spaniards. Depending on the geographical origin of the migrants, different patterns of behaviour can be pointed out as to marrying age and the legitimation of natural born children, which was more common than in their native countries. There emerges from the present analysis the image of a considerable intermixing of migrants, giving birth to a new population, which was to disappear abruptly a century later.

Parole chiave

Algeria; nuzialità; migrazioni; illegittimità; popolazione coloniale.

Keywords

Algeria; nuptiality; migration; illegitimacy; colonial population.